



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Saison 2025-2026

### AQUAGYM

(Association Omnisports)  
Siret : 315 733 824 00017

La première séance aura lieu le lundi 8 septembre 2025.

L'équipe est composée d'un **maître-nageur** diplômé d'état et salarié de l'USVA : Philippe HABALI : **06 12 51 61 47**  
Marie-Hélène FOINY responsable de section mail: [marie.usva92@gmail.com](mailto:marie.usva92@gmail.com)

<u>HORAIRES :</u>	<b>LUNDI – VENDREDI</b>	⇒ <i>de 12h15 à 13h10</i>
	<b>LUNDI</b>	⇒ <i>de 19h30 à 20h25 ou de 20h30 à 21h25</i>
	<b>MERCREDI</b>	⇒ <i>de 19h00 à 19h55 ou de 20h00 à 20h55</i>

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Créneaux horaires choisis :** .....

**Adresse Mail :** .....

#### Inscriptions et accès

- Le règlement Intérieur de la piscine complète celui de la section d'Aquagym (sauf pour les horaires).
- Les cabines servent exclusivement à se changer et non au stockage de vêtements.
- Une tenue décente est exigée dans les parties communes non dédiées.
- L'entrée dans l'eau s'effectue en présence du maître-nageur et à l'horaire effectif du cours.
- Les cours sont collectifs. Les adhérents sont tenus de suivre le cours dispensé par le maître-nageur.
- Seul le matériel mis à disposition peut être utilisé sous surveillance du maître-nageur.
- L'accès à la piscine s'effectue 10 minutes en amont. Les portes d'accès fermeront au démarrage des cours.
- La fin du cours marque la sortie du bassin.
- Les adhérents doivent avoir évacué les vestiaires 10 minutes après le cours et quitté aussitôt la piscine,  
– l'arrivée des scolaires les lundis et vendredis se fait à 13h30
- Il n'est pas possible de changer de groupe en cours d'année sauf de façon définitive. L'adhérent est couvert par la licence pour le cours pour lequel il est inscrit.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, les jours fériés, les formations obligatoires du maître-nageur et les fermetures techniques.
- Respect des autres, des lieux et du matériel.
- Le cours manqué du fait de l'adhérent ne donne pas droit au rattrapage.

#### **! DOSSIER D'INSCRIPTION IMPÉRATIVEMENT COMPLET POUR DÉMARRER LA SAISON !**

#### Documents nécessaires :

- Fiche d'inscription remplie et signé,
- Règlement intérieur signé,
- Un certificat médical de moins de 6 mois, de non-contre-indication à la pratique de l'aquagym, est obligatoire lors de l'inscription à partir de 50 ans (y compris pour 1 séance d'essai) ou si vous avez répondu au moins un « oui » au questionnaire de santé. Il devra être renouvelé tous les 3 ans, les deux années intermédiaires compléter le questionnaire QS-Sport et fournir l'attestation de santé. En dessous de 50 ans, il faudra compléter le questionnaire QS-Sport et fournir l'attestation de santé,
- Chèque(s) à l'ordre de l'USVA.

#### Date et Signature :

Précédées de la mention « *lu et approuvé* »